

## Rapport égalité femmes-hommes 2021

### ■ Session du 13/12/2022

### ■ Avis présenté par M. Jean-Pierre LETOURNEUX au nom de la Commission Santé-Social

*Entendues les interventions de Catherine PARIS (CGT), Nathalie COCHET (CCIR), Véronique CRENO (CFE-CGC), Paul CLOUTOUR (CFDT), Françoise CORBION (Chambre de métiers), Eric GIRARDEAU (U2P), Caroline BRYJA (MEDEF),*

*Entendue l'intervention de Mme Pauline WEISS, conseillère régionale déléguée à l'égalité hommes femmes - Membre de la commission « Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes ».*

**85 votants. 83 pour, 0 contre, 2 abstentions.**

## 1. Contexte du rapport :

---

Dans le cadre de ses obligations réglementaires, le Conseil régional Pays de la Loire réalise chaque année un rapport Egalité femmes-hommes sur lequel le CESER est amené à émettre un avis.

Cette année, l'INSEE a réalisé, à la demande de la Région, une étude sur les inégalités socio-économiques entre les femmes et les hommes en Pays de Loire. Elle met en lumière les problématiques qui façonnent les politiques publiques. C'est donc à l'appui de ces données que la Région précise les pistes d'actions retenues visant à réduire les inégalités constatées en 2022.

La lutte contre les violences faites aux femmes apparaît à juste titre, comme une priorité.

## 2. Avis du CESER sur le rapport égalité femmes-hommes :

---

### 2.1. Les politiques régionales mobilisées en faveur de l'égalité femmes-hommes :

#### **La forme et la méthode employées par la Région :**

En premier lieu, le CESER souligne la pertinence de la présentation des pistes d'actions de la Région, en écho avec les résultats de l'étude INSEE.

La Région met en valeur ses orientations et actions soutenues visant à réduire les inégalités femmes-hommes, à travers l'ensemble de sa politique régionale et sa déclinaison par direction - transversalité -, via le soutien à différentes structures. Cependant, le CESER s'interroge sur la méthode et les critères de sélection des actions retenues et sur l'absence d'informations concernant la répartition des subventions et leurs montants. Les actions disséminées sur le territoire ne permettent pas d'avoir une visibilité sur une stratégie cohérente sur l'ensemble de la Région.

Le montant alloué au soutien des politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est resté stable entre 2021 et 2022 (450 000 euros d'AE). Le CESER suivra avec attention la déclinaison du CPER 2021-2027 qui prévoit un montant total de 6 millions d'euros, à parité entre l'Etat et la Région, sur cette politique.

Par ailleurs, l'Union Européenne a fait de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'un de ses principes fondateurs. Ce principe s'appliquait à la programmation des Fonds Structurels et d'Investissement (FESI) 2014-2020. Le CESER regrette que le rapport 2021 ne fasse pas apparaître clairement l'impact des 348M€ de recettes des FESI, sur cette question de l'égalité hommes femmes. Ainsi, le CESER souhaiterait que le rapport 2022 fasse apparaître clairement l'effet levier des fonds européens sur cet enjeu d'égalité.

## **Orientation, formation, apprentissage :**

En matière de lutte contre les inégalités professionnelles, la Région a retenu des actions visant à lutter contre les inégalités pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Les actions en matière de formation et d'orientation participent à la résorption des inégalités, encore faut-il ne pas oublier la valorisation des filles dans l'apprentissage afin d'en favoriser le développement.

S'agissant de l'orientation, le CESER souligne l'intérêt des actions menées pour favoriser la mixité dans les métiers mais regrette qu'il s'agisse de mesures ciblées qui ne concernent pas l'ensemble des publics concernés. Il aurait été intéressant que figure dans le rapport une analyse comparative genrée des formations suivies par les femmes et les hommes : modalités d'accès, durée, qualification et débouchés.

## **Inégalités professionnelles :**

Tout d'abord, le CESER souligne le développement d'une vision transversale du rapport régional, dans le champ économique et social, notamment pour lever les freins à l'emploi pour les femmes (mobilité, gardes d'enfants, mixité dans l'apprentissage). Il note aussi la poursuite du soutien à l'entrepreneuriat par les femmes et aux cheffes d'entreprises. Le CESER rappelle qu'au-delà de la visibilité et de l'exemplarité que permet l'augmentation du nombre de femmes cheffes d'entreprise, c'est l'égalité professionnelle et salariale à tous les niveaux qui doit être atteinte.

Par ailleurs, au-delà de l'accès des femmes aux métiers à prédominance masculine, celui des hommes aux métiers à prédominance féminine, doit être recherché. C'est la condition d'une véritable égalité professionnelle et d'une revalorisation de l'ensemble des métiers. Si l'INSEE pointe la présence majoritaire des femmes dans les métiers les moins qualifiés et des différences de rémunération plus marquées en Pays de la Loire que dans le reste du territoire national, le CESER regrette l'absence de mesures pour éviter le plafond de verre.

Le CESER remarque que certains profils de femmes ne sont pas évoqués dans le rapport, comme les femmes d'artisans, de marins-pêcheurs, d'agriculteurs... qui ne sont pas suffisamment sensibilisées à la nécessité d'adopter un statut juridique protecteur.

De plus, il aurait été intéressant que dans les données chiffrées, il puisse y avoir un regard porté sur le recours au congé paternité en région Pays de la Loire.

Le CESER se félicite également des focus réalisés dans le rapport du Conseil régional sur les freins périphériques à l'emploi, notamment les transports et les gardes d'enfants. Concernant plus particulièrement les transports, il serait intéressant d'appuyer ces politiques sur des données genrées recueillies auprès des services de transports publics.

Enfin, le CESER rappelle l'intérêt de la clause de responsabilité sociale et sociétale des organisations pour favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

## **Inégalités et violences sexistes et sexuelles dans le sport :**

Concernant la mixité des pratiques sportives, le rapport du Conseil régional rappelle les inégalités existantes entre les femmes et les hommes et soutient plus particulièrement des

mesures visant à prévenir les comportements sexistes. Dans ce cadre, le CESER souligne positivement l'importance accordée aux actions de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.

Toutefois, le CESER, tout en ne remettant pas en cause le soutien de la Région au Vendée-Globe, s'interroge sur l'accent mis sur cette action, qui ne semble pas spécifiquement liée à l'égalité femmes-hommes.

## **2.2. Rapport interne de situation comparée femmes-hommes de la Région Pays de la Loire :**

En ce qui concerne le rapport interne de situation comparée femmes-hommes de la collectivité, plusieurs pistes de progrès ont été intégrées afin de réduire les inégalités femmes-hommes constatées en 2021, à l'appui du protocole d'accord et du plan d'actions applicable en 2022, notamment sur le recrutement de cadres supérieures. Le CESER sera vigilant à la déclinaison opérationnelle et aux résultats de ce plan d'actions, en ayant à disposition les informations nécessaires.

Le CESER note une évolution du recours au congé paternité au sein de tous les effectifs de la Région Pays de la Loire. Cependant, les chiffres affichés restent inférieurs à la moyenne nationale dans la fonction publique.

## **3. Conclusion :**

---

Le CESER salue particulièrement la présentation faite auprès de la commission Santé-Social et du groupe égalité femmes-hommes du CESER, de l'étude INSEE par Madame CLOAREC, Directrice régionale adjointe, à l'initiative et en présence de Madame WEISS, déléguée à l'égalité Femmes-Hommes dans les politiques régionales. Cela marque un engagement fort du Conseil régional sur cette politique. La commission santé-social se réjouit de la proposition de Madame WEISS, de venir présenter l'étude de l'INSEE et les pistes d'action de la Région devant l'assemblée plénière du CESER.

Enfin, l'effort de la Région pour favoriser l'égalité femmes-hommes devra être maintenu, d'autant que les inégalités décroissent très lentement.

Le CESER souligne la nécessité d'avoir une évaluation de cette politique. La Région pourrait ainsi porter les actions les plus efficaces pour favoriser leur généralisation sur l'ensemble du territoire régional.